

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE SOLISTERRA TRAVEL

1 - PRIX

Les prix indiqués ont été établis sur la base des conditions économiques existant au moment du calcul de devis et toute modification des tarifs de nos prestataires et des parités monétaires peut entraîner leur modification.

Chaque prix indique les prestations et services inclus dans le forfait; toutefois ne sont pas compris les frais de certificats de vaccinations, de repas en transit lors de la correspondance entre deux vols, les frais de portage, les boissons et pourboires..., sauf indication contraire.

Nos prix varient selon la période de réalisation du voyage et parfois selon le nombre de participants. En cas de modification du nombre de participants, d'une hausse des taxes aéroport, de sécurité ou de surcharge carburant, une révision du prix du voyage est envisageable.

2 - INSCRIPTION

Toute réservation pour être effective doit être accompagnée d'un versement minimal de 30 à 40% du montant du voyage. Le prix total du voyage doit nous parvenir un mois avant le départ. A défaut du règlement total, l'embarquement peut être refusé. Pour les commandes intervenant moins d'un mois avant le départ, le règlement intégral des prestations est exigé à l'inscription.

La liste des participants ainsi que la répartition par chambre doit nous parvenir au plus tard un mois avant le départ, sous peine d'annulation.

Les dossiers de voyage, les billets d'avion et les bons d'échange sont remis avant le départ. A compter de cette remise, la garde juridique de ces titres incombe au client ou à son agent.

3 - MODIFICATION ET ANNULATION

A / PAR L'ORGANISATEUR

Du fait de circonstances extérieures, le forfait devait être annulé ou modifié, l'agence SOLISTERRA TRAVEL s'efforce de proposer un voyage de remplacement : le client disposera d'un délai de 7 jours à compter de la réception de l'information pour accepter le voyage modifié ou mettre fin à sa réservation. Aucun dédommagement ne pourra être réclamé par le client si ce dernier accepte le voyage modifié ou remplacé.

De même dans certains pays, les circuits pourront être modifiés de sens mais toutes les visites et étapes prévues seront respectées. Les fêtes tant civiles que religieuses, les grèves et les manifestations dans les pays visités sont susceptibles d'entraîner des modifications dans les visites ou excursions, dont l'organisateur ne peut être retenu pour responsable. Suite à une difficulté indépendante de notre volonté, aucun courrier de réclamation ne sera pris en considération si sur place le client n'a pas pris la précaution d'effectuer les démarches suivantes : informer le correspondant local ou l'organisateur en France des difficultés, exiger de la personne, ou de l'hôtel ou du service approprié un certificat attestant des difficultés survenues.

Sous réserve de cas de force majeure ou de menace pour la sécurité des voyageurs, le client bénéficie le cas échéant des clauses de l'article 7 de l'arrêté du 14 juin 1982.

Conditions spéciales à certains pays

Dans certains pays d'Asie comme le Laos, le Vietnam, le Cambodge et la Chine, l'activité touristique est géré par l'Etat qui devient l'organisateur du voyage. Ces organismes officiels se réservent à tout moment le droit de modifier ou même d'annuler sans préavis tout ou partie du voyage. Les annulations ou modifications apportées au programme prévu ne peuvent donner lieu à aucun remboursement de notre part.

B/ ANNULATION TOTALE ou PARTIELLE

Toute annulation doit être notifiée par écrit

Annulation totale du groupe à plus de 50 jours du départ : 50 % de l'acompte sera retenu.

- **Entre 50 et 31 jours avant le départ : 25 % de frais d'annulation par personne.**
- **Entre 30 et 21 jours avant le départ : 50 % de frais d'annulation par personne.**
- **Entre 20 et 08 jours avant le départ : 75 % de frais d'annulation par personne.**
- **Entre 07 et le jour de e départ : 100 % de frais d'annulation par personne.**

FRAIS D'ANNULATION :

- Annulation Totale

Si l'annulation totale du voyage venait à être notifiée par le client, l'agence serait en droit de percevoir une pénalité ainsi calculée :

- Après la signature du contrat et à plus de 100 jours du départ : Pénalité de 10 % du prix total du voyage

FORMALITES DE POLICE :

Les voyageurs doivent être en possession d'un passeport biométrique en cours de validité et du formulaire ESTA, visas, vaccins exigés par les autorités des différents pays où doit se dérouler le voyage. **ASSUREZ-VOUS QUE LES ENFANTS ET LES RESSORTISSANTS ETRANGERS** soient bien en possession des documents exigés. Il arrive que l'embarquement soit autorisé malgré l'absence des documents nécessaires mais si les participants sont refoulés à l'arrivée par les autorités locales, les frais de retour seront à leur charge et ils ne pourront prétendre à un quelconque dédommagement ou remboursement. Dans le cas où nous intervenons à titre d'intermédiaire pour la délivrance des visas, nous ne pourrions subir les conséquences du refus ou du retard de la délivrance par les autorités compétentes.

2

4 - DEFAUT D'ENREGISTREMENT

Le défaut d'enregistrement au lieu de départ, quelle qu'en soit la cause, même en cas de force majeure, ainsi que l'impossibilité à prendre le départ suite à la non présentation de documents de voyage (passeport, visa, certificat de vaccinations...), sont considérés comme des annulations, de même que l'interruption par le client de tout voyage commencé.

5 - DUREE DU SEJOUR

Elle inclut le jour du départ et celui du retour. Nos prix sont calculés sur le nombre de nuitées (et non de journées). Vous pourrez donc être privés de quelques heures de séjour à l'arrivée et au départ, soit en raison des horaires d'avion, soit en raison des usages de l'hôtellerie internationale en matière de mise à disposition des chambres, sans pour autant avoir droit à un dédommagement.

Les horaires des avions réguliers ou supplémentaires peuvent varier selon les impératifs de sécurité et d'encombrement.

6 - CONDITIONS PHYSIQUES - VACCINATIONS - SANTE

Prévoyez la modification de vos habitudes alimentaires, des conditions d'hygiène et des climats différents. Il vous appartient de vérifier votre condition physique avant le départ, de vous munir de vos médicaments habituels et d'entreprendre d'éventuels traitements préventifs (paludisme). Vous restez responsables de l'appréciation de ces risques.

7 - LOCATION DE VOITURE

La conduite d'une voiture entraîne un ensemble de risques acceptés. En cas d'accident, certains pays exigent un cautionnement pénal avant de permettre la sortie du territoire.

8 - TRANSPORT AERIEN

La responsabilité des compagnies aériennes, de leurs représentants et agents est limitée exclusivement, en cas de dommages, plaintes et réclamations de toute nature, au transport aérien des passagers et de leurs bagages, comme précisé dans leurs conditions de transport. Le billet de passage est le seul contrat entre la compagnie et le passager.

9 - REDUCTION ENFANTS ET BEBES

Sur demande, car elle varie en fonction des compagnies aériennes et des hôteliers. En général, les bébés de moins de 2 ans n'ont pas de siège attribué dans l'avion, si cela est nécessaire, le tarif enfant sera alors applicables.

10 - RESPONSABILITES

A/ AGENCE SOLISTERRA TRAVEL

SOLISTERRA TRAVEL est intermédiaire entre le client et les différents prestataires de services (transporteurs, hôteliers, réceptifs locaux...) nécessaires à la confection du voyage. Ces prestataires conservent leur responsabilité propre à l'égard de tout client.

B / PARTICIPANT

Tout séjour interrompu ou abrégé, ou toute prestation non consommée du fait du participant pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement.

Aucune contestation concernant le prix du séjour ou des prestations consommées sur place ne pourra être prise en considération au retour. Il appartient au client d'apprécier avant son départ si le prix lui convient en acceptant en même temps le fait qu'il s'agit d'un prix forfaitaire comprenant une série de prestations dont les prix ne peuvent être détaillés par l'organisateur.

11 - SERVICE APRES-VENTE

La mauvaise fourniture d'un service prévu ou son absence doit être immédiatement signalée aux accompagnateurs ou aux réceptifs locaux.

Si satisfaction n'est pas obtenue, il convient de demander à nos correspondants une attestation de déclassé ou de prestations non fournies. A défaut de ce document, nous ne pouvons garantir l'issue de la réclamation.

Tout prestation non fournie sera remboursée au vu de cette attestation. Les réclamations sur le déroulement du voyage, accompagnées de pièces justificatives, doivent nous parvenir dans les 30 jours suivant le retour.

Passé ce délai, nous ne pouvons garantir notre intervention auprès des prestataires intéressés. Pour une position définitive, nous resterons tributaires du délai de réponse de nos prestataires.

12 - ASSURANCES

Tous les renseignements figurent dans le dépliant sur votre demande.